

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **15 octobre 2007**

Délibération n° 2007-4453

commission principale : finances et institutions

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Sogely - Présentation du rapport des mandataires - Exercice 2006

service : Direction générale - Direction de l'évaluation et de la performance - Contrôle et pilotage des gestions externes

Rapporteur : Monsieur Mansot

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 157

Date de convocation du Conseil : 5 octobre 2007

Secrétaire élu : Madame Samia Belaziz-Bouziani

Compte-rendu affiché le : 16 octobre 2007

Présents : MM. Collomb, Bret, Da Passano, Dumont, Mme Pedrini, M. Charrier, Mme Vullien, MM. Touraine, Buna, Muet, Reppelin, Darne J., Colin, Mme Elmalan, MM. Vesco, Calvel, Duport, Lambert, Malaval, Mme Gelas, MM. Joly, Crédoz, Abadie, Polga, Pillonel, Claisse, Barral, Mme Guillemot, MM. Laurent, David, Mmes Vessiller, Rabatel, Mailler, MM. Crimier, Passi, Allais, Assi, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Beauverie, Béghain, Mme Belaziz-Bouziani, M. Benarbia, Mmes Bertrix, Besnard, MM. Bideau, Bonnard, Bouju, Braillard, Brochier, Broliquier, Buffet, Buronfosse, Chaffringeon, Clamaron, Collet, Communal-Haour, Mme d'Anglejan, M. Darne JC., Mme David, MM. Delorme, Denis, Mme Desbazeille, MM. Deschamps, Desseigne, Mme Dubost, MM. Durieux, Fillot, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Mme Friehe, MM. Gerin, Gigot, Giordano, Girod, Guétaz, Guimet, Hugué, Mme Isaac-Sibille, MM. Jeannot, Julien-Laferrère, Laréal, Lelièvre, Lévêque, Linossier, Longueval, Mansot, Mme Marquaille, M. Marquerol, Mme Mermoud, MM. Meyer, Morales, Mmes Mosnier-Lai, Nachury, M. Nissanian, Mmes Orcel-Busseneau, Palaja, M. Perret, Mme Pesson, M. Petit, Mme Peytavin, M. Plazzi, Mme Puvis de Chavannes, M. Rémond, Mme Reynaud, MM. Rivalta, Roche, Rousseau, Roux de Bezieux, Sardat, Sauzay, Serres, Mme Spiteri, MM. Sturla, Terracher, Terrot, Tête, Thivillier, Touati, Mme Tourniaire, MM. Uhlich, Vaté, Vincent, Mme Yéremian.

Absents excusés : MM. Daclin (pouvoir à M. Julien-Laferrère), Blein (pouvoir à M. Darne JC.), Balme (pouvoir à M. Buronfosse), Barge (pouvoir à M. Rousseau), Bertrand (pouvoir à M. Pillonel), Chapas (pouvoir à M. Assi), Chevailler (pouvoir à M. Plazzi), Mme Decieux (pouvoir à Mme Bargoin), MM. Dubernard (pouvoir à M. Jeannot), Galliano (pouvoir à M. Laurent), Gignoux (pouvoir à Mme Friehe), Gonon (pouvoir à M. Forissier), Mme Guillaume (pouvoir à M. Sturla), MM. Imbert (pouvoir à M. Desseigne), Millon (pouvoir à M. Barthelémy), Pacalon (pouvoir à Mme David), Mmes Perrin-Gilbert, Petitjean (pouvoir à M. David), MM. Rendu (pouvoir à M. Clamaron), Sangalli (pouvoir à Mme Vullien), Téodori (pouvoir à Mme Tourniaire), Turcas (pouvoir à M. Communal-Haour).

Absents non excusés : Mmes De Coster, Decriaud, MM. Genin, Guillemot, Le Gall, Nardone, Philip, Mme Psaltopoulos, M. Vial.

Séance publique du 15 octobre 2007

Délibération n° 2007-4453

commission principale : finances et institutions

commune (s) :

objet : **Sogely - Présentation du rapport des mandataires - Exercice 2006**

service : Direction générale - Direction de l'évaluation et de la performance - Contrôle et pilotage des gestions externes

Le Conseil,

Vu le rapport du 26 septembre 2007, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

La société d'économie mixte pour la gestion du marché d'intérêt national de Lyon (Sogely) est chargée de l'exploitation du marché d'intérêt national (MIN) de Lyon, de la construction de tout édifice et installation considérés comme accessoires à ce marché.

L'article L 1524-5-14° alinéa du code général des collectivités territoriales dispose que les organes délibérants des collectivités territoriales et de leurs groupements actionnaires se prononcent sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par leurs représentants au conseil d'administration ou au conseil de surveillance des sociétés d'économie mixte.

Le document présenté au Conseil comprend le rapport de gestion, les comptes et le rapport général de monsieur le commissaire aux comptes concernant l'année 2006.

Au titre de cet exercice, les représentants de la Communauté urbaine au sein du conseil d'administration de la société étaient messieurs Willy Plazzi, Pierre Bonnard, Alain Joly, Patrick Laurent, Georges Linossier, André Sardat et Paul Serres.

Pour pouvoir apprécier les résultats de l'année 2006, il paraît utile de les présenter dans un contexte rétrospectif, portant sur trois exercices.

Rubriques	2004 en k€	2005 en k€	2006 en k€	Tendance 2005-2006
capital social	160			
participation publique	58 %			
<i>dont Communauté urbaine</i>	51 %			
produits	3 066	3 275	3 253	↘
<i>dont chiffre d'affaires</i>	2 709	2 853	2 769	↘
charges	3 053	3 217	3 241	↗
<i>dont impôt sur les sociétés (IS)</i>	31	4	13	↗
résultat net	13	58	11	↘
capacité d'autofinancement	- 122	- 160	- 300	↘
capitaux propres	2 413	2 462	2 464	→

Le chiffre d'affaires est en légère baisse (- 0,6 % pour les redevances d'occupation ; - 1,1 % pour les droits d'entrée).

Les charges enregistrent une légère hausse (+ 0,7 %) provenant de causes contraires :

- stabilité des charges de personnel qui représentent 1/3 des charges totales,
- baisse du poste communication puisque le salon Sirha n'a pas eu lieu en 2006,
- hausse des dépenses en matière de nettoyage du fait de la hausse continue des coûts de traitement des déchets.

Pour 2006, le résultat net de la société reste positif (+ 11,7 k€).

Au plan opérationnel, le taux d'occupation poursuit son érosion et s'établit à 86 % (92,6 % en 2005 ; 93,1 % en 2004 ; 94,7 % en 2003). La fréquentation du site est également en baisse (- 5 %), notamment en ce qui concerne les poids lourds (- 11 %) et représente 241 248 entrées payantes.

La structure de financement de la société demeure saine, avec un endettement qui ne progresse que faiblement (13,3 % du passif) et un maintien des capitaux propres (qui représentent environ 50 % du passif).

Par arrêté du 27 décembre 2006, la date de déclassement du marché d'intérêt national a été fixée au 1er août 2008, ce qui risque de conduire, pour 2007, à une baisse importante du montant des redevances en raison du départ définitif de certaines entreprises ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission finances et institutions ;

DELIBERE

Prend acte du rapport établi sur l'activité de la Sogely au titre de l'exercice 2006.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,